



Qu'est-ce
que c'est ?

La Validation des Études Supérieures (VES)



C'est quoi ?

La VES est un dispositif de validation d'acquis qui permet d'accéder à une formation sans en posséder les titres ou diplômes requis. La VES permet de valoriser un parcours d'étude antérieur.

Exemple : un titulaire de BTS qui souhaite accéder à une Licence 3.



Validation d'un programme d'étude suivi en France ou à l'étranger



Accès à une admission en Licence 2 ou 3

Pour qui ?

Ce dispositif s'adresse en particulier aux détenteurs d'un **diplôme de niveau IV** (DUT, BTS, L2...), français ou étranger.

Pour la rentrée 2020-2021, la VES ne concerne que les **admissions** en licence 2^e et 3^e année.

Cette procédure s'adresse à des candidats ayant suivi une formation dans un établissement ou organisme, public ou privé.

Quand ?

- Pour les titulaires de diplômes européens ou les titulaires de diplômes obtenus en dehors de l'Union Européenne et hors « Études en France » :

Date limite d'envoi des dossiers : le 15 juin 2020 à 16h



Pour l'année 2020-2021, les dossier VES sont à renvoyer par mail à la composante du diplôme visé, qui figure en dernière page du dossier.



Comment ?

FORMATION	RECHERCHE ET VALORISATION
<ul style="list-style-type: none">▶ Continuité pédagogique▶ Catalogue de formation▶ Candidature - Inscription▶ Scolarité▶ Formation continue	

Sur le site de l'Université, rubrique "Formation". Dans cette rubrique se situe un onglet "Candidature/Inscription".

UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

CACHET DE LA COMPOSANTE

DATE DE DÉPÔT :

**DEMANDE DE VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (VES)
EN VUE DE L'ACCÈS À UN NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR:
NIVEAU L2 ou L3
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020 / 2021**

DOSSIER À TRANSMETTRE AVANT LE : **15 juin 2020 à 16H00**
(ADRESSE MAIL DES COMPOSANTES PAGE 6)

DEMANDEUR

M. Mme

Nom (de naissance) : Nom d'usage :

Prénom : Né-e le / / à

Télécharger le dossier et le remplir.

Dans cette rubrique, il faut trouver à gauche de l'écran, une sous-rubrique "Licence 2 ou 3".

Dans le paragraphe "Pour toutes les mentions". Trouver la mention "Votre diplôme ou vos études ne vous permettent pas d'accéder de droit à la formation envisagée", puis cliquer sur "**Dossier de demande de VES L2-L3**".

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE
CATALOGUE DE FORMATION
▶ CANDIDATURE - INSCRIPTION
<ul style="list-style-type: none">▶ Foire aux questions▶ Candidature et pré-inscription<ul style="list-style-type: none">• Réforme de l'accès aux études de Santé• Licence 1, DUT et PASS• Licence 2 ou 3• Licence Professionnelle

Votre diplôme ou vos études ne vous permettent pas d'accéder de droit à la formation envisagée (autre filière[⊗]), votre demande d'admission doit se faire par le biais d'une demande de validation des études que vous avez suivies.

→ Vous devez remplir un formulaire de demande de validation des études supérieures.

Date limite d'envoi des dossiers par mail : 15 juin 2020 à 16h

[Dossier de demande de VES L2-L3](#)

⊗ La validation des études supérieures ne concerne pas les étudiants de CPGE de l'académie de Reims inscrit à l'URCA. La demande d'admission en L2 ou en L3 se fait par le biais du dépôt d'un dossier de demande de réorientation à déposer à la scolarité de votre lycée.

Combien ?

Pour l'année 2020-2021, la demande de Validation des Etudes Supérieures est entièrement gratuite.

Cependant, demeurent des droits d'inscription.

Les droits de scolarité sont fixés réglementairement chaque année.



Pour un étudiant non boursier les frais d'inscription en licence s'élèvent à 170€ + 91€ pour la CVEC



En revanche, la procédure VES n'est pas mise en place par toutes les Universités pour l'accès en L2/L3.

Certaines utilisent l'application e-candidat : dans ces conditions, les demandes que vous ferez via "e-candidat" ne compteront pas parmi les 3 demandes possibles : cela vous laissera donc plus de chances par ce biais.

Et ensuite ?

- Après avoir rempli et envoyé ce dossier par mail à la composante, celui-ci est examiné par une commission pédagogique composée d'au moins 3 enseignants de la formation ;
- Après délibération du jury, le candidat reçoit sa fiche d'avis de la commission par courrier ou mail courant juillet 2020 ;
- L'étudiant est alors invité à prendre contact avec la composante qui a accepté son dossier pour procéder à son inscription administrative.

Questions- Réponses ?

Quelles pièces faut-il fournir ?

- Lettre de motivation
 - Cv
 - Photocopie du Bac ou des titres obtenus
 - Programmes d'études suivies
 - Avis de poursuite d'études (étudiants issus d'un DUT)
- Cependant, vous pouvez ajouter à votre dossier des pièces complémentaires pouvant éclairer celui-ci.

Y a-t-il un entretien pour intégrer la formation ?

Non.

Que faire si je ne suis pas accepté en L3 ?

Dans l'éventualité d'un refus d'admission en L3 : vous pouvez cocher « Je souhaite que mon dossier soit examiné par la Commission Pédagogique du diplôme inférieur ». Dans ce cas, votre dossier sera réexaminé pour une admission en L2.

Je souhaite demander une admission dans deux diplômes, est-ce possible ?

Pour l'année universitaire 2020-2021, il est possible d'effectuer au maximum 3 demandes différentes et dans toute la France. Cependant, vous ne pouvez faire qu'une seule demande pour la même spécialité de diplôme dans toute la France. Par exemple : une demande pour la licence AES ne pourra être effectuée que dans une seule Université.

Je souhaite demander une admission en L3 Sciences de l'éducation ou en L3 Droit parcours administration publique, comment faire ?

L'inscription dans ces L3 est conditionnée par l'examen du dossier de l'étudiant via la procédure e-candidat.

Si je suis un étudiant international, est-ce la même procédure ?

Si l'étudiant réside dans un pays qui relève de la procédure « Études en France », il doit effectuer une démarche via le site suivant : « Études en France ».



UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE